



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/936
9 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 OCTOBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DU QATAR AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue le 1er octobre 1998 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, a pris note de la lettre du juge Gabrielle Kirk McDonald, Présidente du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, datée du 9 septembre 1998 (S/1998/839), et de la lettre du Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 17 septembre 1998 (S/1998/867), qui rappellent au Conseil de sécurité que la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) refuse toujours de coopérer avec le Tribunal international, et ce, en violation de l'Accord de Dayton/Paris et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La réunion a souscrit à la demande adressée dans ces deux lettres au Conseil de sécurité pour qu'il examine cette situation et prenne les mesures nécessaires pour faire en sorte que la République fédérale de Yougoslavie coopère avec le Tribunal. À ce propos, la réunion a réitéré que la pleine coopération de toutes les parties avec le Tribunal international est un élément clef du processus de paix. Le refus de livrer tous les criminels de guerre inculpés demeure un obstacle majeur à l'application intégrale de l'Accord de paix, au processus de réconciliation et, enfin, au rétablissement d'une paix stable et irréversible en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région. La réunion a demandé au Conseil, qui a créé le Tribunal international et entériné l'Accord de Dayton/Paris, de prendre des mesures urgentes et décisives afin de contraindre toutes les parties à se conformer sans délai à l'Accord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'État du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des États islamiques

(Signé) Nassir Abdelaziz AL-NASSER
